



Mme Annie Ropar
Présidente
Société ontarienne de financement de la croissance
700, rue Bay, bureau 2401
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Madame Ropar,

Au moment où vous entreprenez la planification de l'exercice 2021-2022, je suis heureux de vous écrire en votre qualité de présidente de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) pour vous fournir une lettre établissant les attentes et l'orientation concernant la SOFC pour l'année à venir. En vertu des exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, cette lettre établit mes attentes envers la SOFC pour l'exercice financier 2021-2022.

Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration constituent des partenaires essentiels pour assurer l'offre de services de grande qualité à la population de l'Ontario. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil d'administration entreprenez pour établir des buts, des objectifs et une orientation stratégique pour la SOFC garantit un appui à l'écosystème de capital-risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque. Il est important que cette orientation s'harmonise avec les priorités du gouvernement, le mandat de votre organisme, les politiques et directives clés ainsi que mes orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre volonté de servir.

Au gouvernement de l'Ontario, les organismes sont tenus d'agir dans l'intérêt supérieur de la population de l'Ontario en étant efficaces, efficaces et en optimisant l'utilisation faite de l'argent des contribuables. Ceci comprend :

1. **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Fonctionner à même les affectations de votre organisme.
- Définir et viser des occasions d'améliorer la durabilité des programmes.
- Définir et viser des gains d'efficacité et des économies.
- Se conformer à l'orientation applicable se rapportant aux mesures provisoires en lien avec les biens immobiliers et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme.

2. **Transparence et responsabilisation**

- Se conformer aux directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilisation dans les rapports.
 - Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et réagir aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
 - Définir les compétences, connaissances et expériences appropriées nécessaires pour soutenir de façon efficace le rôle joué par le conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.
3. **Gestion du risque**
- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour repérer, évaluer et atténuer les risques, y compris prévoir les situations d'urgence, par exemple la pandémie de COVID-19, et y répondre.
4. **Gestion de la main-d'œuvre**
- Optimiser la main-d'œuvre de votre organisme pour permettre la réalisation efficiente et efficace des priorités du gouvernement.
5. **Cueillette de données**
- Améliorer la façon dont l'organisme se sert des données dans le processus décisionnel, le partage de renseignements et les rapports, y compris en tirant profit de solutions de données existantes ou nouvelles pour éclairer la production de rapports axés sur les résultats et améliorer l'offre des services.
 - Favoriser la transparence et le partage de données avec le ministère, le cas échéant.
6. **Offre de services numériques et service à la clientèle**
- Utiliser différentes approches ou différents outils pour assurer une offre de services dans toutes les situations, y compris durant la pandémie de COVID-19.

En plus de ces priorités à l'échelle du gouvernement, au cours de l'exercice 2021-2022, je m'attends à ce que la SOFC se concentre sur ce qui suit :

1. Gérer le portefeuille d'investissements et les activités commerciales de la SOFC de façon prudente et économique, en prévoyant une transition possible vers l'utilisation de revenus autogénérés pour couvrir ses activités à l'avenir.
2. Soutenir l'élaboration de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir de façon stratégique dans des fonds de capital-risque d'une façon qui met en œuvre les politiques du gouvernement en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendement net positif de la SOFC pour la province.
3. Collaborer avec le ministère pour achever les révisions au cadre pour l'investissement afin d'entreprendre l'évaluation des investissements en capital-risque qui s'harmonisent avec les priorités gouvernementales actuelles, y compris,

sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer de faire en sorte que la SOFC contribue à une industrie du capital-risque à long terme et durable en Ontario, ce qui en retour aidera à renforcer l'économie de l'Ontario et à créer des possibilités d'emplois dans les secteurs économiques clés de la province.

Je vous remercie, vous et vos collègues membres du conseil d'administration, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Anne Bermonte, sous-ministre adjointe, Division des partenariats et des programmes pour les entreprises, au 416 325-5588.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Autorisation :
Original approuvé par :
« Vic Fedeli »

Victor Fedeli
Ministre